



Bulletin à destination des agriculteurs du Puy-de-Dôme, rédigé à partir du Bulletin de Santé du Végétal Cultures et des observations réalisées par les Conseillers de la Chambre d'agriculture sur les parcelles d'essais ou lors des tournées de terrain.

Au sommaire

N°25 – 08 septembre 2023

Colza	1
Levée très rapide, surveillez les altises !	1
Niveau de résistance des populations de grosses altises (juillet 2023)	2
Désherbage	2
Désherbage mécanique du colza	2
Désherbage chimique	3
BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables	3
Gestion des adventices en interculture	4
Le faux semis pour faire lever les adventices	4
Gestion chimique des adventices vivaces	5
Glyphosate	6
Application des nouvelles règles d'usages en intercultures	6
Ambrosie	7
Objectif zéro ambrosie dans les champs	7

Colza

Levée très rapide, surveillez les altises !

Les colzas semés à partir du 10 août sont déjà très avancés, ils présentent 4 à 5 feuilles et passent le stade de risque. Les colzas semés autour du 20 août sont à un stade de risque élevé soit entre cotylédons étalés et 2 feuilles. Les morsures d'altises sont visibles mais restent en dessous du seuil de risque qui est de 8 pieds sur 10 touchés **ET** 25 % de surface foliaire consommé *

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque.



Piqures d'altises

[Consulter l'outil "Colza risque ravageurs"](#) de Terres Inovia.

Attention aux altises résistantes aux pyréthrinoïdes, l'efficacité de votre traitement peut être fortement impactée. La pression observée actuellement est faible et il n'est pas nécessaire de traiter en dessous du seuil, les variétés récentes de colza ont de bonnes capacités de résiliences.

Voir article de Terres Inovia :

<https://www.terresinovia.fr/-/etat-des-resistances-selon-la-region-et-le-ravageur>

Niveau de résistance des populations de grosses altises (juillet 2023)



Désherbage

Les graminées sont très présentes à la faveur des pluies du mois d'août, les repousses de blé ou orge peuvent déjà être au tallage, il faut les éliminer rapidement avant qu'elles ne concurrencent trop le colza.

Désherbage mécanique du colza

Choisir d'intervenir tôt, en début d'automne, afin de viser des adventices jeunes. La houe et la herse ne sont efficaces qu'à des stades très précoces (fil blanc, cotylédon ou 2 feuilles). La bineuse peut être efficace sur des adventices jusqu'à 3-4 feuilles.

Voir la fiche Terres Inovia : <https://www.terresinovia.fr/-/la-lutte-mecanique-en-colza>

Désherbage chimique

Exemple de solutions les plus économiques pour gérer les repousses de graminées :

Produit commercial	Substance active	Dose AMM (recommandée)	Stade début	ZNT DVP DSR	Mention de danger
AGIL	Propaquizafop 100 g/l	1,2 l/ha (0,4 à 0,8 l/ha)	1F	5 m 5 m	H304-H319-H411
PILOT ou ETAMINE	Quizalofop-p-éthyl 50 g/l	1,2 l/ha (0.6 à 1.2 l/ha)	1F	5 m 5 m	H317-H319-H411
CENTURION 240EC/SELECT/OGIVE VXT	Cléthodime 240 g/l	0,5 l/ha	2F	5 m 5 m	H304-H317-H336-H412

BCAE 6 : couverture des sols hors zones vulnérables

Depuis cette année, la nouvelle PAC impose une couverture des sols sur l'ensemble du territoire.

- En zones vulnérables le programme d'action s'applique comme habituellement.
- En interculture longue hors zones vulnérables (interculture avant une culture de printemps 2024) la présence d'un couvert est obligatoire au minimum 6 semaines entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre.

Font office de couverture du sol : un couvert semé, des repousses couvrantes, un mulch, des chaumes ou cannes).

Exemple 1 : vous n'avez pas touché vos chaumes depuis la moisson, il faut les laisser en l'état à minima du 1^{er} septembre au 13 octobre.

Exemple 2 : vous déchaumez vos parcelles le 10 septembre (vous créez un mulch) vous devez le laisser en l'état jusqu'au 22 octobre.

Exemple 3 : votre tournesol sera suivi d'un maïs, votre récolte interviendra après le 1^{er} septembre, dans ce cas la couverture commence le 1^{er} septembre (la culture fait office de couvert) et vous ne pourrez travailler le sol qu'à partir du 13 octobre.

Exemple 4 : vous récoltez vos maïs en ensilage le 30 août, vous semez un couvert le 20 septembre, il doit rester en place jusqu'au 1^{er} novembre.

Cette règle s'applique dans le cadre des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (conditionnalité PAC – BCAA 6)

Gestion des adventices en interculture

Le faux semis pour faire lever les adventices

Dans les parcelles où le désherbage des graminées type vulpin ou ray-grass pose un problème, le faux semis permet de déstocker des graines qui ne germeront pas dans la culture à venir.

Il est important de réaliser un faux semis maintenant pour faire lever les adventices dès la première pluie.

L'outil doit être réglé pour un travail sur 3-4 cm maximum et si possible être équipé de rouleau. Une profondeur trop importante limite fortement la levée des graines enfouies trop bas, le roulage favorise la levée. Un travail plus profond pourra être réalisé ultérieurement pour détruire les adventices levées.



Gestion mécanique des vivaces en intercultures

La gestion mécanique des vivaces est possible. Il faut deux conditions : un temps sec et chaud et, des passages répétés d'outils à dents à 10-15 cm de profondeur.

Eviter absolument les outils à disque qui découpent les plantes et les multiplient. Attention, chaque vivace a ses spécificités qui sont détaillées ci-dessous.



Le chardon

Le chardon des champs est une vivace à drageons « pousses végétatives issues de la racine » de la famille des astéracées (composées). Il colonise le milieu principalement par ses bourgeons racinaires. Ces derniers se transforment en drageons qui à la surface donnent naissance à une rosette ou à des pousses allongées en profondeur. Les racines peuvent grandir de quelques mètres par an et sont donc présentes bien au-delà de la couche arable, ce qui rend leur gestion par extraction inefficace. Ainsi, une méthode mécanique adaptée à cette vivace repose sur une stratégie d'épuisement des organes souterrains. Pour épuiser les pousses de chardons, il faut un outil de travail du sol à l'interculture qui permette de scalper. Ce scalpage stimule le développement de drageons et puise dans les réserves. Cette stratégie est efficace si l'opération de scalpage est réalisée en plein, et si elle est suffisamment répétée (au moins 3 fois à 10-30 jours d'intervalle selon des essais menés en Ile de France – CA 77).



[Voir article complet d'Arvalis institut du végétal ici](#)

Le liseron des haies

Le liseron des haies est une plante vivace à multiplication végétative. Dès le printemps, des pousses s'élaborent à partir de rhizomes. La plante développe deux types de tiges : des tiges florifères grimpantes (ou volubiles) et des tiges rampantes stériles. La croissance printanière épuise les rhizomes qui se renouvellent chaque année à partir des tiges rampantes.

La lutte mécanique par extraction est efficace, il est nécessaire d'utiliser des outils à dents ou à ailettes et de multiplier les passages en périodes sèches et chaudes.

[Voir l'article complet d'Arvalis institut du végétal](#)



Nettoyer le matériel avant de sortir d'une parcelle infestée

Il arrive fréquemment que les fragments racinaires adhèrent aux roues des machines agricoles ou aux outils de travail du sol et soient disséminés de cette manière. Le nettoyage du matériel évite la dissémination.

Gestion chimique des adventices vivaces

Le désherbage des vivaces se pratique efficacement en fin d'été. Les conditions favorables pour l'efficacité des désherbages visant la maîtrise des vivaces sont : un sol humide et une forte hygrométrie le matin. Attendre si possible que les repousses soient bien développées pour avoir une surface foliaire importante.

Pour lutter contre les liserons, chardons et rumex, nous conseillons une association Glyphosate + Dicamba ou Glyphosate + 2.4 D :

- Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + Dicamba 180 g/l (ex, Banvel 4 S à 0,3 l/ha).
- Glyphosate 360 g/l (2,5 à 3l /ha) + 2,4D 180 g/l (ex, U 600 PRO à 0,8 l/ha).

Cette association doit être additionnée d'un mouillant pour une meilleure pénétration des produits : soit Heliosol 0,2 % ou Silwett L77 à 0,02 %. En présence de chiendent, ajouter Actirob B 1 l/ha.

Pour améliorer la rétention et corriger la dureté de l'eau nous préconisons l'ajout de sulfate d'ammoniaque entre 1 et 2 % du volume de bouillie.

Produit	Matière active	Dose recommandée	ZNT – DVP - DSR	Mention de danger
Plusieurs spécialités	Glyphosate 360 g/l	Ne pas dépasser 1080 g/ha de glyphosate*	5m – 0 - ND	H411
Plusieurs spécialités	Dicamba	0,3 l/ha	5m – 0 - ND	H319 - H411
Plusieurs spécialités	2,4D	0,8 l/ha	5m – 0 – 3m	H318 – H410

* L'utilisation en interculture est autorisée. Ne pas appliquer en situation de labour effectué avant l'implantation de la culture à l'exception des cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes. Ne pas dépasser la dose annuelle de 1080 g de glyphosate par hectare. Dans le cadre d'une lutte réglementée, ne pas dépasser la dose annuelle de 2880 g de glyphosate par hectare.

Appliquer les herbicides dans les meilleures conditions !

Le glyphosate étant un herbicide foliaire systémique, les conditions climatiques lors de l'application et durant les jours suivants ont une grande influence sur l'efficacité du désherbage, notamment pour les vivaces. Les facteurs favorisant l'absorption du glyphosate et sa systémie dans la plante sont notamment :

- Des températures moyennes comprises entre 8° C et 25° C,
- Une hygrométrie élevée > 80 % au moment du traitement,
- Pas ou très peu de vent (produit très volatil),
- Des plantes poussantes,
- L'absence de pluie dans les heures suivant l'application (1 h minimum).

Pour une efficacité maximale du glyphosate, le volume de bouillie doit être compris entre 30 et 80 l/ha au maximum. Une baisse de volume sera encore plus favorable à la pénétration du produit dans les feuilles des adventices.

Ne soyez pas pressé, surtout pour la destruction des vivaces ; attendre les bonnes conditions et laisser agir au minimum une semaine avant tout travail du sol.

Glyphosate

Application des nouvelles règles d'usages en intercultures

Les conditions d'utilisation du glyphosate ont évolué depuis 2 ans, l'utilisation du glyphosate est limitée à 1080 g/ha/an de substance active, dans le cas général, et à 2880 g/ha/an dans le cadre d'une lutte réglementée (ambrosie).

Cette limitation de dose est accompagnée d'une interdiction d'usage dans le cas d'une parcelle ou un labour sera effectué avant l'implantation de la culture à suivre.



En conclusion, c'est glyphosate ou labour, mais pas les deux en même temps !

Une exception est possible pour les cultures de printemps installées après un labour d'été ou de début d'automne en sols hydromorphes.

Ambroisie

Objectif zéro ambroisie dans les champs

Il faut éliminer toutes les ambrosies. Ne laissez pas d'ambroisie monter en graine dans vos champs. La **destruction mécanique doit être réalisée par deux passages croisés**, avec si possible des outils à dents avec ailettes pour bien couper le pivot des ambrosies, sous peine de les voir repartir rapidement.

Dans les situations à forte infestation, une **intervention chimique** est envisageable pour viser le 100 % de destruction.

Des conditions d'intervention optimales sont à privilégier : **sol humide et forte hygrométrie au moment du passage**, soit le matin à la levée du jour.



Equipe agronomie

Rédacteurs du bulletin : M. Laugier, F. Moigny, Y. Ginestière

04 73 44 45 95

agrocultures@puy-de-dome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat - BP 7007 - 63171 AUBIÈRE

www.puydedome.chambre-agriculture.fr



UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*